

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
des collectivités locales*

Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

Bureau des concours financiers
de l'État

**Note d'information du 23 juillet 2014 relative au renouvellement des membres élus
du Comité des finances locales (CFL)**

NOR : INTB1417852N

P. J. :

Procès-verbaux établis auprès de la commission centrale de recensement des votes.
Nouvelle composition du Comité des finances locales.

Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de départements (métropole et outre-mer); M. le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie; M. le Haut-commissaire de la République en Polynésie Française; M. le préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

La présente note d'information a pour objet de vous présenter les résultats des élections des membres du Comité des finances locales.

Le scrutin de l'élection des membres du Comité des finances locales (CFL) s'est déroulé entre le vendredi 23 mai et le jeudi 12 juin 2014, date limite d'expression des suffrages.

Les membres de la commission centrale de recensement des votes se sont réunis le jeudi 26 juin 2014. Dans un premier temps, cette commission a effectué le recollement des procès-verbaux des scrutins dépouillés le 17 juin 2014 par les commissions locales instituées en préfectures, relatifs aux élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au CFL. Dans un second temps, elle a procédé au dépouillement des votes des conseillers généraux et régionaux destinés à élire leurs représentants respectifs au sein du CFL.

Les services de la DGCL et moi-même tenons, à cette occasion, à vous remercier, vous ainsi que vos services, pour votre collaboration au bon déroulement de ces élections.

Vous trouverez donc ci-joint, à titre d'information, les procès-verbaux relatifs à ces élections établis par la commission centrale de recensement des votes ainsi que la nouvelle composition du CFL.

Fait le 23 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN